

les focus thématiques

Les assurés Agirc-Arrco au chômage en 2022

Le chômage indemnifié en France peut ouvrir des droits à retraite complémentaire. Au cours de l'année 2022, plus de 5 millions de chômeurs se sont vu attribuer des points Agirc-Arrco à ce titre, dont plus de la moitié ont moins de 40 ans. 85 % d'entre eux sont au chômage depuis moins d'un an. Au 31 décembre 2022, l'Agirc-Arrco comptait 2,7 millions d'assurés au chômage indemnifié.

Au cours de l'année 2022, 5,1 millions de bénéficiaires du chômage indemnifié ont acquis des droits à retraite complémentaire à l'Agirc-Arrco

Des points Agirc-Arrco au titre du chômage peuvent être attribués si l'assuré :

- a travaillé dans une entreprise relevant du régime Agirc-Arrco avant la rupture de son contrat de travail,
- et s'il est indemnifié par France Travail au titre de l'assurance chômage ou du régime de solidarité.

Le financement des points de retraite complémentaire est en partie assuré par l'Unédic et l'État (via le Fonds de Solidarité Vieillesse – FSV) ; ils se substituent à l'employeur dans le versement des cotisations. Des conventions signées avec l'Unédic d'une part et le FSV d'autre part, prévoient ainsi que ces deux organismes versent un peu plus de deux tiers des cotisations totales à l'Agirc-Arrco.

Au cours de l'année 2022, l'Agirc-Arrco a attribué des droits au titre du chômage indemnifié à 5,1 millions d'assurés, ce qui représente 243 millions de points en 2022¹, à la différence du régime de base qui valorise ces périodes de chômage par l'octroi de trimestres.

Les bénéficiaires de l'ARE sont plus jeunes et restent moins longtemps au chômage indemnifié que les bénéficiaires de l'ASS

En 2022, sur le champ Agirc-Arrco, les allocations chômage relevant de l'Unédic sont quasi essentiellement l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE : 89 % et ARE-formation : 9 %). Les Allocations de Sécurisation Professionnelle (ASP) qui s'adressent aux salariés concernés par une procédure de licenciement économique représentent, quant à elles, 2 % des allocations financées par l'Unédic. Enfin, les assurés relevant du FSV perçoivent l'Allocation de Solidarité Spécifique² (ASS). Les caractéristiques des assurés Agirc-Arrco ayant acquis des droits au titre du chômage en 2022 sont très différentes selon le type d'allocation

¹ Au 1^{er} novembre 2023, la valeur de service du point Agirc-Arrco est de 1,4159 €. 243 millions de points représenteraient donc 344 millions d'euros de charges s'ils étaient transformés en pensions de retraite fin 2023.

² L'ASS est une allocation versée sous conditions de ressources par période de 6 mois renouvelables aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'Assurance-chômage.

perçue. Les bénéficiaires de l'ARE ou de l'ASP sont plus jeunes (38,7 ans en moyenne) que ceux de l'ASS (49,8 ans). Ainsi, 59 % des allocataires percevant l'ARE ont 40 ans ou moins contre seulement 21 % des personnes percevant l'ASS (tableau 1).

Par ailleurs, les allocataires de l'ASS restent au chômage plus longtemps que les autres. En effet, l'ASS étant une prestation de substitution pour les personnes dont l'ARE est arrivée à terme, 4 allocataires sur 10 la percevant en 2022 sont au chômage indemnisé depuis plus de 3 ans. À l'inverse, 6 bénéficiaires sur 10 des deux ARE ou de l'ASP sont au chômage depuis moins de 6 mois.

Tableau 1 – Caractéristiques des chômeurs en 2022, selon le type d'allocation perçue

	Unédic (ARE/AREF/ASP)	FSV (ASS)
Effectifs	4 741 000	408 000
Part des femmes	48,8%	46,6%
Répartition par âge		
21 ans et moins	5%	0%
22-40 ans	54%	21%
41-57 ans	33%	56%
58 ans et plus	8%	23%
Ancienneté* au chômage avec droits Agirc-Arrco		
moins de 3 mois	37%	6%
3-6 mois	25%	7%
6-12 mois	28%	24%
1-2 ans	9%	9%
2-3 ans	1%	11%
3 ans et plus	0%	43%

* l'ancienneté se mesure sur une période continue entre le dernier jour au chômage indemnisé en 2022 et le 1^{er} jour dans les bases TFA

Champ : assurés Agirc-Arrco au chômage en 2022

Source : TFA, calculs Agirc-Arrco

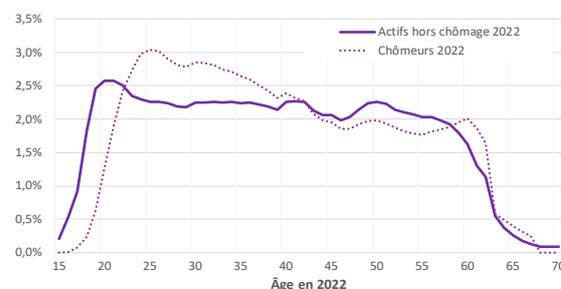
La moitié des assurés Agirc-Arrco au chômage ont entre 22 et 40 ans

Avant l'âge de 20 ans, très peu d'assurés Agirc-Arrco sont au chômage indemnisé (1 %) alors qu'ils représentent 6 % des autres actifs de l'Agirc-Arrco (graphique 1). Ceci peut s'expliquer par le fait que pour percevoir une allocation chômage, il faut avoir travaillé au minimum 130 jours au cours des deux dernières années.

En revanche, entre 22 et 40 ans, les chômeurs sont proportionnellement plus nombreux : 51 % d'entre eux sont dans cette classe d'âge, contre 43 % pour les autres assurés à l'Agirc-Arrco. Cet effet est plus marqué pour les moins de 30 ans. Puis, entre 40 et 58 ans, les assurés Agirc-Arrco sont davantage en emploi. Enfin, les personnes de plus de 60 ans sont quant à elles proportionnellement plus nombreuses au chômage.

Globalement, on observe une baisse continue de la part de chaque génération dans l'ensemble des chômeurs entre 24 et 55 ans, puis une hausse entre 56 et 62 ans. Enfin, la forte baisse observée à partir de 62 ans s'explique par la législation. En effet, une personne au chômage part en retraite dès lors qu'elle atteint l'âge d'ouverture des droits et le nombre de trimestres requis pour sa génération³. Ainsi, après 67 ans (âge d'annulation de la décote au régime de base), les assurés ne peuvent plus être au chômage mais peuvent cependant être en emploi.

Graphique 1 – Répartition par âge des assurés Agirc-Arrco, en 2022



Lecture : Les assurés âgés de 30 ans représentent 2,9 % de l'ensemble des assurés Agirc-Arrco au chômage, contre 2,2 % des autres assurés Agirc-Arrco.

Champ : assurés Agirc-Arrco en 2022

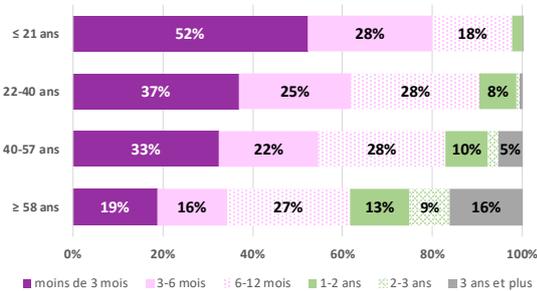
Source : TFA, calculs Agirc-Arrco

Les plus jeunes sont ceux qui connaissent les périodes de chômage les plus courtes : 80 % des moins de 22 ans au chômage indemnisé en 2022 l'ont été 6 mois ou moins (graphique 2). À l'inverse, les plus âgés sont nombreux à

³ La moitié des nouveaux retraités Agirc-Arrco en situation de chômage avant leur départ en retraite en 2020 sont partis à l'âge légal (voir [2]).

connaître de longues périodes de chômage indemnisé : un quart des 58 ans et plus sont au chômage depuis au moins 2 ans.

Graphique 2 – Durée au chômage selon l'âge



Lecture : 52 % des assurés au chômage âgés de moins de 22 ans ont connu en 2022 une période de chômage inférieure à 3 mois.

Champ : assurés Agirc-Arrco au chômage en 2022

Source : TFA, calculs Agirc-Arrco

Le salaire journalier de référence est inférieur pour les femmes

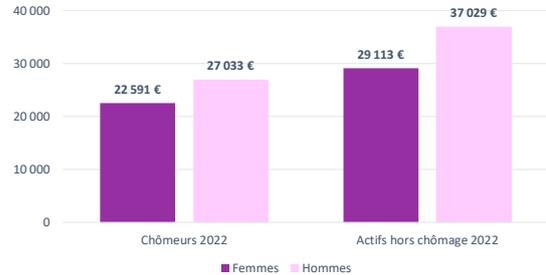
En 2022, 2,5 millions de femmes ont acquis des droits Agirc-Arrco au titre du chômage, soit 48,7 % de la population des chômeurs indemnisés. Par ailleurs, elles représentent 45,9 % des assurés Agirc-Arrco ayant acquis des points autres qu'au titre du chômage.

En moyenne, les femmes et les hommes ne perçoivent pas des salaires équivalents, et cette différence de rémunération conduit à un salaire journalier de référence moyen des femmes inférieur à celui des hommes. Une grande partie de cet écart de salaires entre hommes et femmes s'explique par des différences de structure des emplois.

Le salaire journalier de référence est ainsi en moyenne inférieur de 16 % pour les femmes en 2022. Cet écart est moins marqué que celui calculé sur le salaire annualisé des actifs en emploi, qui est de 21 % (graphique 3). En effet, les écarts de salaire sont un peu moins importants avant la période de chômage, en partie du fait de la surreprésentation des non-cadres dans la population au chômage, dont les écarts de salaires moyens entre les hommes et

les femmes sont moins marqués que pour les cadres.

Graphique 3 – Montants moyens annualisés des salaires en emploi et des salaires journaliers au chômage, en 2022



Lecture : le salaire annualisé est de 37 029 € pour les hommes alors qu'il est de 29 113 € en moyenne pour les femmes en 2022.

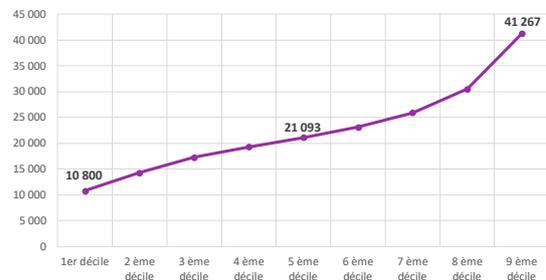
Champ : assurés Agirc-Arrco en 2022

Source : TFA, calculs Agirc-Arrco

Note : l'annualisation des salaires journaliers de référence est obtenue en multipliant le montant journalier par 365.

Les écarts femmes/hommes en termes de salaire journalier se traduisent par un nombre de points acquis à l'Agirc-Arrco inférieur pour les femmes. En 2022, les femmes ont acquis 100 millions de points au titre du chômage contre 143 millions pour les hommes, alors qu'elles représentent quasiment la moitié (49 %) des assurés au chômage. Dans le même temps, le nombre moyen de jours indemnisés est relativement proche pour les femmes et les hommes (respectivement 138,4 et 137,9 jours en moyenne).

Graphique 4 – Déciles de salaires journaliers de référence annualisés en 2022



Lecture : 10 % des assurés ayant connu une période de chômage en 2022 ont un salaire journalier de référence annualisé inférieur à 10 800€.

Champ : assurés Agirc-Arrco au chômage en 2022

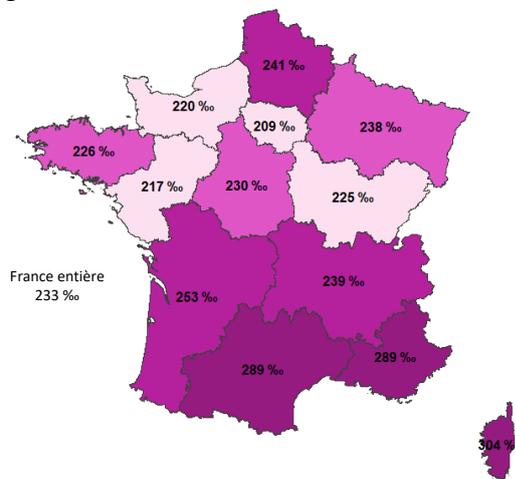
Source : TFA, calculs Agirc-Arrco

Une personne sur deux a un salaire journalier de référence annualisé inférieur à 21 093€. Par ailleurs, le rapport interdécile (D9/D1) est de 3,8 contre 5,3 pour les salaires moyens des actifs en emploi.

Une inégale répartition du nombre de chômeurs sur le territoire national

Le chômage n'est pas réparti de façon homogène sur le territoire. Ainsi, la partie sud du territoire métropolitain est caractérisée par un nombre de chômeurs pour 1 000 cotisants Agirc-Arrco plus important que le centre. L'Île-de-France se distingue par le plus faible nombre d'assurés ayant acquis en 2022 au moins un point au titre du chômage, rapporté aux personnes en emploi dans le secteur privé : 209 pour 1 000 cotisants. À l'inverse, en Corse, cette proportion est la plus élevée de la France métropolitaine avec 304.

Carte 1 – Nombre d'assurés ayant acquis au moins un point au titre du chômage, pour 1 000 cotisants Agirc-Arrco, en 2022



Champ : assurés Agirc-Arrco au chômage en 2022

Source : TFA, calculs Agirc-Arrco

Note : Le nombre d'assurés Agirc-Arrco ayant acquis au moins un point au titre du chômage pour 1 000 cotisants Agirc-Arrco en outre-mer, non affiché sur cette carte, est de 337. Les régions sont colorées en quatre couleurs, découpées par quartiles.

Cécile Simon, Yohann Trouvé-Sargison

Définitions

Est considéré dans cette publication comme **chômeur** tout assuré Agirc-Arrco ayant acquis au moins un point au titre du chômage en 2022. Cette définition est différente de celle du chômage au sens du BIT : par exemple, les chômeurs au sens du BIT n'ayant pas cotisé à l'Agirc-Arrco au cours de leur dernier emploi ne sont pas dans le champ de cette étude.

Le **salaire journalier de référence (SJR)** permet de calculer les allocations chômage perçues et les points acquis à l'Agirc-Arrco au titre du chômage. Il est calculé en fonction des salaires bruts perçus au cours d'une période de référence, de 24 ou 36 mois selon l'âge de l'individu qui a cotisé au chômage.

Champ de l'étude

Cette étude porte sur l'ensemble des assurés Agirc-Arrco ayant acquis au moins un point au cours de l'année 2022. Les « **chômeurs** » ont acquis au moins un point au titre du **chômage indemnisé**. Les **autres actifs** correspondent aux assurés ayant acquis des points à l'Agirc-Arrco à un titre autre que celui du chômage (emploi, maladie...) au cours de l'année.

Sources de l'étude

Le fichier **Travaux de Fin d'Année (TFA)** est transmis annuellement par France Travail au régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco, à des fins d'inscription de droits d'une part, et de facturations auprès des organismes financeurs, d'autre part.

Le **Référentiel national de gestion des droits (RNGD)** recense les droits acquis au cours de la carrière par les affiliés à l'Agirc-Arrco (droits acquis au titre de l'emploi, du chômage, de la maladie...).

Le **Référentiel National Individu (RNI)** est la base qui centralise l'ensemble des données d'identification, de certification et de signalétique de toutes les personnes affiliées à la retraite complémentaire. Les données de ce référentiel portent notamment sur l'état civil et les coordonnées des assurés.

Pour en savoir plus

[1] « Le financement des droits à retraite complémentaire au titre du chômage indemnisé en 2015 », Cahiers Etudes et Statistiques n°3, octobre 2017.

[2] « La situation des assurés Agirc-Arrco avant la retraite en 2020 », Cahiers Etudes et Statistiques n°6, février 2022.